

## FORMATION AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER 2018

- Pour les personnes titulaires d'un diplôme de docteur en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine
- Pour les étudiants en médecine ayant validé la 2<sup>e</sup> année de la 2<sup>e</sup> partie du 2<sup>e</sup> cycle des études médicales en France

### Conditions d'accès à la formation à lire attentivement et à conserver

#### DEFINITION DU METIER D'INFIRMIER

Évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation, à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

#### LA REGLEMENTATION EN REFERENCE A L'ARRETE DU 31 JUILLET 2009

##### Article 34

Sont autorisés à se présenter au jury du diplôme d'État d'Infirmier prévu à l'article 62, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les médecins remplissant les conditions suivantes :

1. Être titulaire d'un diplôme d'État de docteur en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine ;
2. Avoir réalisé et validé les unités d'enseignement UE 3.1.S1 et UE 3.1. S2 « Raisonement et démarche clinique infirmière » ;
3. Avoir réalisé un stage à temps complet de soins infirmiers d'une durée de 10 semaines permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié ;
4. Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les modalités d'organisation des unités d'enseignement et du stage sont fixées par le directeur de l'Institut de formation en soins infirmiers choisi par le candidat, après avis du Conseil Pédagogique.

##### Article 35

Sont autorisés à se présenter au jury du diplôme d'État d'Infirmier prévu à l'article 62, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les étudiants en médecine remplissant les conditions suivantes :

1. Avoir validé la 2<sup>e</sup> année de la 2<sup>e</sup> partie du 2<sup>e</sup> cycle d'études médicales ;
2. Avoir réalisé et validé les unités d'enseignements UE 3.1.S1 et UE 3.1. S2 « Raisonement et démarche clinique infirmière » ;
3. Avoir réalisé deux stages à temps complet de soins infirmiers d'une durée totale de 15 semaines permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié ;
4. Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50 000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les modalités des stages sont fixées par le directeur de l'Institut de formation en soins infirmiers choisi par le candidat après avis du Conseil Pédagogique.

#### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Obtenir le DEI et le Grade Licence
- Construire son identité professionnelle par paliers successifs pour acquérir des compétences :
  - Comprendre : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
  - Agir : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
  - Transférer : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transférer ses acquis dans des situations nouvelles.
- Développer de manière équivalente le comprendre et l'agir à partir des apports, la recherche et la réflexivité, afin de gérer des situations différentes de soins complexes.
- Acquérir la démarche clinique et le projet des soins. Cette acquisition ne pourra se concrétiser qu'à travers leur réalisation, leur présentation et argumentation à chaque stage.

Vous atteindrez ces objectifs par :

- une compréhension de l'évolution de la profession infirmière en la situant dans le contexte de santé actuel,
- une mise à niveau portant sur des actes techniques,
- une actualisation des connaissances sur les pathologies à travers leur prise en charge infirmière,
- un suivi pédagogique personnalisé,
- une réflexion sur les pratiques, passant par les analyses de situation.

## DÉROULEMENT DE LA FORMATION

### La philosophie de la formation

Elle s'appuie sur les valeurs de la Croix-Rouge française que sont la générosité, la solidarité, l'écoute et l'attention, et sont complétées par des valeurs professionnelles partagées par l'ensemble de l'équipe : accueil, respect, rigueur, tolérance, écoute, échange.

La formation doit apporter à chacun la connaissance nécessaire, favoriser la réflexion, et les échanges indispensables à la construction d'une identité professionnelle.

### Principes pédagogiques

Ils sont centrés sur :

- Une pédagogie de la réussite.
- Un développement de l'autonomie de l'étudiant et de la responsabilisation dans la formation.
- Une pédagogie socioconstructiviste : avec l'idée que le savoir se construit en interaction avec les autres, l'environnement et soi-même.
- Une complémentarité des lieux de formation : la collaboration avec les lieux de stage dans le cadre d'un apprentissage par alternance.
- Une valorisation de l'apprentissage clinique.

L'expérimentation d'analyses de la pratique professionnelle.

### La mise en œuvre en IFSI

Afin de permettre l'acquisition des compétences pour être présenté aux épreuves du DE, l'institut propose sur 2 semestres :

- Une formation théorique de 145h dont 21h de FGSU (Formation Gestes et Soins d'Urgence),  
**L'attestation est obligatoire pour être présentée au DEI.**
- 350 h de stage réparties sur 2 stages,
- Un suivi pédagogique de 10 h et 10 h d'accompagnement à l'élaboration du travail écrit.

### Dates de la formation : du 3 Septembre 2018 au 5 juillet 2019, session DEI juillet 2019

Semestres	Contenus	Nombre d'heures		Validation obligatoire
S1	Compétence 1 : UE 3.1S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	15 h CM	25 h TD	Validation
<b>Stage de 5 semaines : 175 h</b>				C 1, 2, 4, 9
S2	Compétence 1 : UE 3.1S2 Raisonnement et démarche clinique	5 h CM	25 h TD	Validation
	Compétence 2 : UE 3.2S2 Projet de soins infirmiers	5 h CM	15 h TD	
	Compétence 4 : UE 4.3S2 Soins d'urgence	6 h CM	15 h TD	FGSU
S4	Compétence 4 : UE 4.4S4 Thérapeutique et contributions au diagnostic médical		34 h TD	CULM
<b>Stage de 5 semaines : 175 h</b>				C 1, 2, 4, 9
Accompagnement à l'élaboration du travail écrit : 10 h + suivi pédagogique : 10h				Validation

#### Légende :

S : Semestre

UE : Unité d'enseignement

CM : Cours magistraux

TD : Travaux dirigés

CULM : Contrôle ultime au Lit du Malade

AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

Compétence 1 : Évaluer une situation et établir un diagnostic dans le domaine infirmier

Compétence 2 : Concevoir et établir un projet de soins infirmier

Compétence 4 : Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique

Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes

## MODALITÉS D'INSCRIPTIONS et PRÉ-REQUIS

- Maîtrise du français écrit et parlé.
- Situation administrative en règle.
- Expérience d'emploi dans le secteur paramédical **très fortement conseillée**
- Fiche d'inscription dûment remplie et complétée par les pièces demandées

## DOSSIER MÉDICAL

Nous vous précisons, dès à présent, que votre admission à l'institut ne sera définitive que si vous avez le certificat d'aptitude physique et psychologique à suivre la formation et si vos vaccinations sont conformes à la réglementation : attention pour être affecté en stage, **vous devez être effectivement immunisé contre l'Hépatite B. Une seule injection ne suffit pas !**

## FRAIS D'INSCRIPTION

Frais d'inscription aux épreuves de sélection : 106 €

## FRAIS DE FORMATION

Frais d'inscription à la formation : 185 €  
Frais de scolarité : 3 605 €  
Tenues professionnelles : 88 € (4 ensembles tunique / pantalon)

N.B. : L'attestation de Formation Gestes et Soins d'Urgence (AFGSU) niveau 2 est obligatoire pour l'obtention du DEI.  
L'Institut propose cette formation de 21 h. Coût : 250 €.

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

L'Institut fonctionne en externat uniquement. Il est accessible en transports en commun et dispose d'un réseau de partenariat pour l'hébergement.

## CALENDRIER

# CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 31 mai 2018

Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté

Une convocation vous sera adressée en temps utile.  
Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone

Dossier d'inscription à envoyer  
en recommandé avec accusé de réception :

L'accusé de réception de votre dossier en recommandé fait office d'enregistrement de votre candidature.

Ou

Dépôt, contre récépissé, sur site  
du lundi au vendredi de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

(Fermeture de l'Institut du 25 décembre 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 inclus)

Retrouvez-nous également sur Facebook et Twitter :



« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur administratif et financier (☐☐04.76.49.01.63). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »



## FORMATION AU DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER 2018

- Pour les personnes titulaires d'un diplôme de docteur en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine
- Pour les étudiants en médecine ayant validé la 2<sup>e</sup> année de la 2<sup>e</sup> partie du 2<sup>e</sup> cycle des études médicales en France

### Fiche d'inscription à compléter et à retourner

#### Coordonnées personnelles :

Mme  M.

NOM de naissance : ..... NOM d'usage : .....

Prénom : ..... Autres prénoms : .....

Date de naissance ..... Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Email @

#### Coordonnées de l'établissement dans lequel vous exercez ou adresse professionnelle :

Nom de l'établissement : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email @

Fonction actuelle : .....

Secteur d'activité : .....

**Engagement :** je certifie exacts tous les renseignements figurant sur cette fiche d'inscription. Je reconnais être informé(e) que toute fausse déclaration entraînera automatiquement l'annulation d'une éventuelle admission. Je reconnais que les frais de dossier restent acquis à l'Institut en cas d'annulation d'inscription. J'accepte sans réserve les conditions d'accès à la formation qui régissent le concours.

**Date et signature,** précédées de la mention « **lu et approuvé** »

A ..... Le .....

Signature du candidat (ou, si le candidat est mineur,  
signature des parents ou tuteurs)

## Liste des pièces à fournir

- Fiche d'inscription dûment remplie avec une photo d'identité agrafée
- Une lettre de motivation pour l'inscription précisant le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'e-mail.
- Un curriculum vitae
- Une copie (et non une attestation provisoire) du diplôme dans sa forme originale et sa traduction par un service officiel français
- Une copie de votre titre de séjour en cours de validité si vous êtes étranger
- Une pièce d'identité en cours de validité (avec photo)
- Une photo d'identité
- Un chèque de 106 € pour frais de dossier non remboursable.

**Après étude de votre dossier COMPLET, vous serez convoqué pour un entretien.**

Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours calendaires pour exercer son droit de rétractation. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription. À cet effet, le formulaire de rétractation est à adresser en recommandé avec accusé réception.

## **CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : 31 mai 2018** **Au-delà de cette limite, aucun dossier ne sera accepté**

Dossier d'inscription à envoyer en recommandé avec accusé de réception :  
L'accusé de réception de votre dossier en recommandé fait office d'enregistrement de votre demande  
Ou  
Dépôt, contre récépissé, sur site du lundi au vendredi  
de 08 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30

(Fermeture de l'Institut du 25 décembre 2017 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 inclus)

*« Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique exclusivement destiné à la gestion de votre dossier. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Directeur administratif et financier (☎ 04.76.49.01.63). Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant. »*

## FORMULAIRE DE RÉTRACTATION à adresser en recommandé avec accusé de réception

### POUR L'ENTRÉE EN FORMATION SOINS INFIRMIERS 2018/2019

à la Croix Rouge Française, IRFSS Auvergne-Rhône-Alpes,  
site de Grenoble, Institut Saint-Martin

Conformément aux dispositions de l'article L221-18 du code de la consommation, le candidat ayant adressé son dossier d'inscription par voie postale dispose d'un délai de quatorze jours calendaires pour exercer son droit de rétractation. Ce délai court à compter du lendemain de la réception de son dossier d'inscription.

#### Je soussigné(e)

Nom de naissance : ..... Nom d'usage : .....

Prénoms : ..... Date de naissance : .....

Adresse complète : .....  
.....  
.....  
.....

vous notifie par la présente ma rétractation pour mon inscription aux épreuves de sélection :

Dossier d'inscription adressé par voie postale reçu le : ...../...../.....

Pour le retour de mon dossier d'inscription, je joins à ce formulaire **une enveloppe format A4 libellé à mes nom, prénom et adresse, affranchie pour un envoi jusqu'à 100 gr.** Sans cette enveloppe, mon dossier d'inscription complet (pièces administratives et chèque) sera tenu à ma disposition au secrétariat de l'IFSI pendant une durée maximum de 1 an et sera ensuite détruit.

Date :

Signature du candidat ou de son représentant légal pour les candidats mineurs

Nom et prénom du signataire :